

VERCOFLY 2010

Quoi ?

Un véritable défi reliant 8 cabanes des alpes valaisannes, localisées entre le Val d'Anniviers et le Val d'Hérens.

La « Vercofly » est une compétition exigeante, destinée à des pilotes expérimentés, qui allie le parapente et la randonnée en montagne.

Pour sa 2ème édition, elle rassemblera une trentaine de pilotes et aura pour objectif de rallier en 4 jours, 8 cabanes de montagne réparties entre le Val d'Anniviers et le Val d'Hérens en Valais (Suisse).

Où ? Quand ?

Départ : Vercorin, village

Arrivée : Vercorin, village

Durée : 3 jours

Dates : 3-6 septembre 2010

Comment ?

Toutes les nuits se passent en cabane, la logistique pour les repas, le ravitaillement et le couchage est donc assurée. Un suiveur, bien qu'autorisé, n'est donc pas impératif.

Seuls 2 moyens de locomotion sont permis : votre voile et/ou vos chaussures.

Pourquoi ?

Regrouper sur un événement inédit des pilotes aux motivations et horizons différents.

Découvrir une région peuplée de sommets de plus de 4'000 mètres.

Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche.

Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale

Permettre aux pilotes de voler sans préoccupation de logistique.



1. ORGANISATION

1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

L'école de parapente Twistair sàrl.

1.2. Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisateur
- 2 pilotes tirés au sort parmi les participants

Le rôle du Jury est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

1.3. Conditions de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler. L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques devant être un souci de chaque instant.

Les glaciers sont strictement interdits (ni traversée à pieds, ni décollage ou atterrissage). Le non-respect de ce point entraîne une disqualification automatique.

2. PILOTES

2.1. Conditions générales de participation

Chaque pilote doit :

- être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL) ou IPI Card niveau 5.
- pouvoir justifier d'une RC aérienne.

2.2. Les écoles

Les écoles peuvent inscrire des élèves à la « Vercofly ». Ces élèves sont dispensés d'avoir une licence de vol libre dans la mesure où ils sont encadrés par leur moniteur. Les écoles sont responsables de l'évaluation du niveau des élèves pour pouvoir participer à la « Verco Fly ». Les écoles peuvent avoir 4 élèves par instructeur au maximum.

3. MODALITES

3.1. Modalités d'inscription

L'inscription se fera par Internet en suivant le lien disponible sur le site de la « Vercofly ». Le paiement se fait par virement bancaire. La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site de la « Vercofly » et actualisée régulièrement. Il y a 40 places de disponibles. Les 40 premiers inscrits seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.

3.2. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions s'élèvent à hauteur de 395 CHF par pilote. Prestations offertes par l'organisation :

- Hébergement en demi-pension dans les cabanes.
- Balise satellitaire pour la sécurité et le suivi de la course
- Hébergement en abri PC le jeudi soir
- Repas de remise des prix le lundi soir
- Cadeau souvenir pour tous les participants

Clause de non remboursement : En cas de désistement non justifié à partir du 15 août, l'organisation ne remboursera pas le montant de l'inscription.

3.3. Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la « Vercofly » participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote décide de ne pas voler, il doit en informer l'organisation le plus tôt possible, et au plus tard avant l'heure limite de pointage sécurité.
- Si un pilote désire quitter la « Vercofly », il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

3.4. Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 20 heures tous les jours, pour effectuer son pointage (par téléphone au numéro donné par l'organisation). Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions.

3.5. Heure limite

Pour des raisons de sécurité, les pilotes ne peuvent voler qu'entre 8h 19h et doivent impérativement être dans une cabane pour 20h. Un non respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par le Jury.

3.6. Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

4. MATERIEL DE VOL

4.1. Matériel obligatoire pour la Vercofly

- Parapente homologué ou ayant au moins subi avec succès le test en charge.
- Parachute de secours (son absence constatée entraînera immédiatement une exclusion de la compétition).
- Casque
- Téléphone portable (avec chargeur si autonomie pas suffisante pour les 4 jours)

5. ATTRIBUTION DES POINTS

de cabanes visitées

- 1000 pts par « cabane visitée » parmi les 8 proposées (Becs de Bosson, Tsa, Prafleuri, Aiguilles Rouges, Moiry, Grand Mountet, Tracuit et Arpitettaz)
- 1000 pts supplémentaires pour la cabane Prafleuri et la cabane Grand Mountet
- Tampon de la cabane ou photo au sol du pilote devant la cabane
- Max points = 10000

Plus grands vols

- 2000 pts pour le plus grand vol réalisé chaque jour (pas d'atterrissage pendant le vol)
- Seuls les vols de plus de 45' seront pris en compte
- Les vols seront évalués en tenant compte uniquement de la distance parcourue en ligne droite entre 2 points.
- Sur la base du tracé gps
- Max points = 8000

Plus hauts plafonds

- 1000 pts pour le plus haut plafond réalisé chaque jour. Le plafond doit être plus élevé que l'altitude du décollage.
- sur la base du tracé gps
- Max points = 4000

Bonus

- 1000 pts pour une photo en train de manger une tarte aux myrtilles sur la terrasse de l'hôtel Weisshorn.
- 1000 pts pour un bisou du gardien(ne) de la cabane des Becs de Bosson, photo exigée
- 1000 pts pour un décollage depuis le décollage de Vercorin avec atterrissage à Vercorin (parking de la télécabine).

Malus

- 2000 pts si pas en cabane à 20h
- 2000 pts par nuit pas passée en cabane
- 2000 pts si pas à l'arrivée à 17h le 6 septembre 2010
- 4000 pts par utilisation d'un autre moyen de locomotion que le parapente ou les chaussures

En cas d'égalités, les pilotes seront départagés en totalisant les points collectés sur 3 vols.

INFOS + INSCRIPTIONS

Twistair sàrl
3967 Vercorin

Gsm : +4178 606 52 46
Email : info@twistair.ch

LES 8 CABANES

Nom	Latitude	Longitude	Altitude
CAB BECS DE BOSSON	46.1639805	7.51607004	2985
CABANE DE MOIRY	46.0907784	7.59548077	2825
CABANE DU GRAND MOUNTET	46.0600144	7.65354071	2886
CABANE D ARPITETTAZ	46.1008839	7.67943469	2786
CABANE DE TRACUIT	46.1301138	7.67956335	3256
CAB AIGUILLES ROUGES	46.0563489	7.45751695	2810
CABANE DE LA TSA	46.0303404	7.50387211	2607
CABANE PRAFLEURI	46.0749512	7.37932533	2660

Photos des 8 cabanes

